

Orléans, le 25 août 2021



## **Objet : Politique publique de prévention et lutte contre les violences faites aux femmes**

Les violences faites aux femmes sont multiples : il s'agit des violences sexuelles, des mariages forcés, de la prostitution, des mutilations sexuelles et des violences conjugales. Elles n'épargnent aucun milieu, aucun territoire, aucune génération. Dans la sphère privée, au travail ou dans l'espace public, les femmes sont régulièrement confrontées à des situations de violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques.

Les violences faites aux femmes sont l'expression la plus grave des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans notre société.

Même si elles sont davantage connues et moins tolérées, ces violences demeurent massives et tuent encore dans notre société. Sur une année, près de 210 000 femmes sont victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles. Le dernier rapport des morts violentes au sein du couple déplore en 2020 102 féminicides ; une femme meurt en moyenne tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint.

Les violences faites aux femmes font l'objet d'une politique publique depuis plus de dix ans, avec plusieurs plans nationaux. Elles constituent une priorité majeure du Gouvernement, avec un « Grenelle » sur les violences conjugales lancé le 3 septembre 2019, qui a abouti à de nombreuses mesures visant à mieux prévenir ces violences et à accompagner les victimes.

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/conclusion-du-grenelles-des-violences-conjugales-de-la-mobilisation-a-laction/>

Des outils nationaux sont disponibles :

- le numéro national d'écoute 39 19 désormais joignable 24h/24h et 7 jours sur 7,
- la plateforme <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
- en cas d'urgence appelez le 17 ou par SMS le 114

Cette politique publique mobilise également un important réseau local d'acteurs institutionnels et associatifs.